

d'en remplir les devoirs. Alors, sans attendre qu'on leur opposât des titres, ils n'auroient eu qu'à consulter la raison & leur cœur; les plaintes des Missionnaires auroient été ou prévenues ou suivies d'une prompte satisfaction.

La raison seule eût fait sentir aux Directeurs combien il seroit inconséquent que des fonds donnés pour l'établissement & le soutien d'un Corps de Missionnaires, eussent passés à des étrangers à l'œuvre des Missions, & que ceux à qui ces fonds ont été destinés n'y eussent aucun droit.

Leur cœur eût rejeté sans doute l'idée aussi barbare qu'injuste, que des Missionnaires, pour qui ces Fondations ont été faites, puissent être privés, par des personnes absolument étrangères au corps & à l'œuvre des Missions, des secours que ces Fondations doivent leur assurer à leur retour de ces Missions, auxquelles ils ont consacré leur jeunesse & leur santé, desquelles si peu reviennent.

L'intérêt & l'ambition ont prévalu sur ces motifs. Les Missionnaires portés par leur zèle aux extrémités du monde, n'ont plus été que des étrangers aux yeux des Directeurs : ceux-ci peu contents d'être associés aux travaux & aux mérites des Missionnaires, & d'y concourir en qualité de leurs Procureurs, ont cherché à s'approprier une partie des fondations, & à s'attribuer même la disposition de l'autre partie.

Les Missions en ont d'abord gémi dans le secret; bientôt elles ont fait aux Directeurs les représentations les plus vives, les reproches même n'ont pas été épar-